



Gazette de Buchillon

Informations de la Municipalité

Election complémentaire à la Municipalité

Contrairement à bon nombre de communes, Buchillon a la particularité d'avoir pléthore de candidats lors des élections communales.

Il aura donc fallu deux tours pour départager les cinq candidats.

Résultats du 30 juin:

- Laurent Therond: 122
- Nathalie Agier: 84
- Nicolas Bron: 21

C'est avec plaisir que la Municipalité accueille au sein de son collège Laurent THEROND, qui a pris ses fonctions le 1er juillet. Les Municipaux ont jusqu'au 12 août pour présenter leur candidature à la syndiculture.



Café-Police

Samedi 27 juillet 2024, à « L'Ether », Place du Chauchy 2 à Buchillon, les agents de proximité vous attendent pour un échange autour d'un café, de 15h00 à 17h00.

Venez nombreux !



Fête nationale



Les festivités du 1er août auront lieu cette année à Buchillon.

Vous recevrez prochainement, dans vos boîtes aux lettres, le programme détaillé de cette soirée.

Biodiversité

La commune de Buchillon, en collaboration avec l'Association pour la Sauvegarde du Léman, continue de lutter contre les renouées qui sont des plantes invasives. Plusieurs demi-journées d'arrachages sont organisées en 2024 dans le but de réunir des bénévoles qui s'engagent afin d'oeuvrer efficacement contre cette menace pour la biodiversité.

Les renouées sont des plantes envahissantes qui colonisent notamment les rives du Léman et ses rivières, empêchant la croissance d'autres espèces indigènes précieuses pour la biodiversité.

Cette plante est aujourd'hui interdite en France et en Suisse. Elle est inscrite en tant qu' "espèce exotique envahissante émergente" au niveau national et européen, et fait partie de la *Stratégie européenne biodiversité 2030*.

Prochaines actions citoyennes

Mercredi 17 juillet

Lundi 12 août

Vendredi 6 septembre

Vendredi 4 octobre



Inscriptions sur le site: www.asleman.org

Emondage et élagage

Bases légales

L'entretien des haies et cordons arborés sur les dépendances routières doit respecter les prescriptions de la Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS, L 4 05) et son règlement d'application, du Code rural et foncier (211.41), du règlement d'application de la Loi sur les routes (RLRou, 725.01.1) et du règlement communal de protection des arbres présentés ci-dessous.

Au regard de l'ensemble de ces législations, les interventions importantes de restructuration doivent faire l'objet d'une autorisation communale.

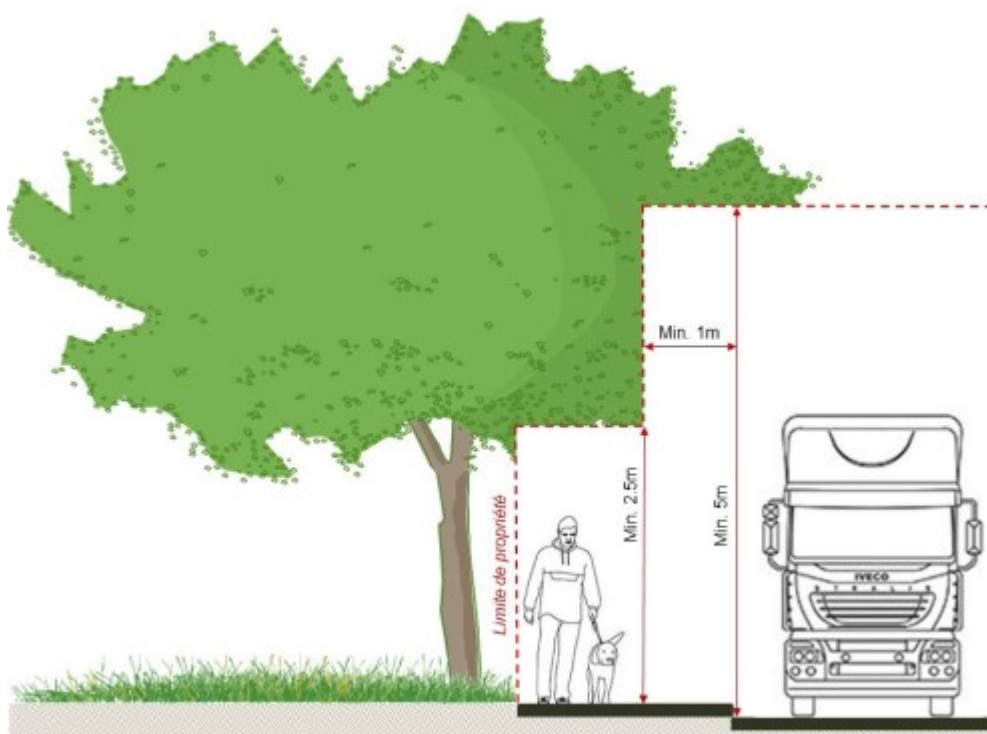
Selon le règlement d'application sur les routes (RLRou, 725.01.1) et le Code rural et foncier (211.41) la hauteur des surfaces ligneuses ne doit pas excéder :

- 60 cm lorsque la visibilité doit être maintenue ;
- 2 mètres lorsque les surfaces sont situées à moins de 3 mètres de la chaussée ;
- 9 mètres lorsque les surfaces sont distantes de la chaussée de 3 à 6 mètres ;
- Au-delà de 6 mètres de la chaussée, la hauteur n'est plus réglementée à condition de respecter le droit privé.

Selon le règlement d'application de la Loi sur les routes (RLRou, 725.01.1) les branches des arbres doivent être taillées de façon à conserver le gabarit suivant :

- Au bord des chaussées : 5 mètres de hauteur et jusqu'à 1 mètre après le bord de la chaussée ;
- Au bord des trottoirs : 2,50 mètres de hauteur jusqu'à la limite de la propriété.

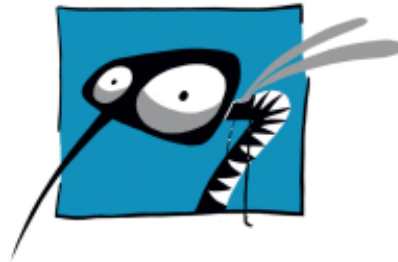
La Municipalité invite les propriétaires à effectuer ces travaux d'ici au 31 juillet prochain, au plus tard et rappelle que ces dispositions légales sont applicables toute l'année.



Moustique tigre

WANTED

PAR LE DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ
ET DE L'ACTION SOCIALE



LE MOUSTIQUE TIGRE

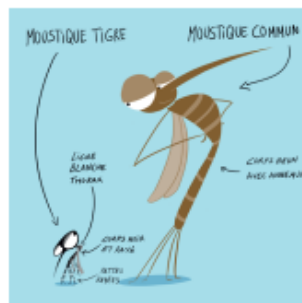
Liée au changement climatique et aux comportements humains, l'arrivée du moustique tigre présente des désagréments et un risque sanitaire potentiel. La vigilance et quelques gestes simples permettent de freiner son installation dans le canton.

Supprimons ses lieux de ponte



Le moustique tigre aime les petites collections d'eau, d'env. 1 cm de profondeur. Attention aux coupelles d'eau, vieux pneus, trous dans les murs et gouttières. Supprimez ces espaces, videz-les régulièrement et, mettez du sable dans les grandes coupelles.

Repérons-le



C'est un petit moustique, à rayures blanches et noires sur les pattes et une ligne blanche qui traverse le thorax et la tête. Son vol est lent et silencieux mais il est agressif et peut piquer plusieurs fois la même personne. Indice : il pique de jour !

Signalons-le



Vous pensez en avoir vu un ? Prenez-le en photo et signalez-le sur www.moustiques-suisse.ch En cas de capture d'un spécimen, le conserver bien protégé pour éviter l'écrasement. Cela pourra permettre l'identification formelle par les experts.

Toutes les informations sur www.vd.ch/moustique-tigre

**INTERPELLATION D'ANDRE MONNARD NOMMEE
« LOTERIE DU STATIONNEMENT A BUCHILLON »**

Résolutions soumises au Conseil communal le 12 mars 2024:
Le conseil communal, dans un objectif de prévention, d'information à la population et d'exemplarité, souhaite que la Municipalité :

1. Prévoit les infrastructures et équipements destinés aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées, se rendant dans des bâtiments communaux (résolution proposée par J. Draper) => Vote du Conseil : Oui 21, Non 2
2. Emette un avertissement écrit pour les infractions de peu de gravité, avant de déposer formellement plainte en cas de récidive (résolution proposée par CK. Gossweiler) => Vote du Conseil : Oui 6, Non 17

Lors de sa séance du 18 juin 2024, le Conseil communal a été saisi des objets suivants :

PREAVIS MUNICIPAL N° 1/2024 RELATIF AUX COMPTES DE L'ANNEE 2023

et a décidé à l'unanimité :

1. d'adopter les comptes de l'année 2023 tels que joints en annexe au présent préavis;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'exercice 2023.

Note: le résultat des comptes présente un excédent de produits de CHF 2'200.20

PREAVIS MUNICIPAL N° 2/2024 POUR UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 57'600.- CONSÉCUTIF À LA RECEPTION TRÈS TARDIVE DE LA CONTRIBUTION DE REMPLACEMENT DE L'ABRI PCI, RELATIF À LA CONSTRUCTION DU LOCATIF SUR LA PARCELLE 667 À ETOY, (DÉPASSEMENT DU CREDIT CONSTRUCTION DE CHF 13.7 MILIONS)

et a décidé par 22 voix et une abstention :

1. d'adopter le préavis tel que présenté ;
2. d'allouer à la Municipalité un budget de CHF 57'600.- ;
3. d'autoriser la Municipalité à payer avant le 24 août 2024 la contribution de remplacement selon CAMAC ;
4. d'autoriser la Municipalité à financer ce paiement au moyen de la trésorerie courante ;
5. d'amortir ce paiement par prélèvement sur le fonds de réserve général.

**PREAVIS MUNICIPAL N° 3/2024 RELATIF A LA MODIFICATION
DES STATUTS DE L'ASSAGIE
et a décidé à l'unanimité :**

1. d'accepter les nouveaux statuts de l'ASSAGIE (Association scolaire Aubonne, Gimel-Etoy) sous réserve de leur approbation par la Cheffe du département des institutions, du territoire et du sport (DITS).

**PREAVIS MUNICIPAL N° 4/2024 RELATIF A LA MODIFICATION DES STATUTS
DU SIS MORGET
et a décidé à l'unanimité :**

1. de modifier l'article 16 alinéa i des statuts du SIS Morget par :
 - Autoriser tout emprunt, dans les limites du plafond d'endettement, fixé à CHF 15'000'000.- ainsi que le remboursement de ceux-ci.
2. De supprimer à l'article 16, l'alinéa j et de décaler la numérotation des alinéas suivants par la lettre k devient la lettre j, la lettre l devient k, la lettre m devient l, la lettre n devient m, la lettre o devient n, la lettre p devient o, la lettre q devient p.

**PRÉAVIS MUNICIPAL N° 5/2024 RELATIF A UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ENVIRON
CHF 14'500.- POUR L'ADHÉSION À LA PLATEFORME E-SEANCES ET L'ACQUISITION
D'UN ÉCRAN POUR LA SALLE DE MUNICIPALITÉ**

et a décidé par 19 voix pour, 3 avis contraires et une abstention d'amender le préavis de la manière suivante :

- supprimer le terme « environ » au point 2 de la conclusion du préavis.

Le préavis ainsi amendé est approuvé par 17 voix pour et 6 avis contraires et décide :

1. d'adopter le préavis 5/2024 amendé ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 14'500.00 pour l'adhésion à la plateforme eSéances et l'acquisition d'un écran pour la salle de Municipalité ;
3. d'autoriser la Municipalité à adjuger des mandats jusqu'à concurrence du montant annoncé ;
4. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement au moyen de la trésorerie courante ;
5. d'amortir ce montant par prélèvement sur le fonds de réserve général.

Informations du Conseil communal

Mme Sandra Breitling accepte de poursuivre sa mission de Secrétaire du Conseil communal. Par ailleurs, le Conseil communal a procédé aux élections suivantes pour l'année 2024-2025:

Président: M. Beat SCHMIED.

Vice-président: M. Nuot DORTA.

Scrutateurs·trices: Mme Nathalie MATTHEY-DE-L'ENDROIT et M. Jack PULCRANO.

Scrutateurs suppléants: MM. François BOLOMEY et Carl Kyril GOSSWEILER.

Commission des finances: MM. Erik FRUIJTIER, Gabriel MERCIER, Jack PULCRANO et Mme Laetitia SOUBIES.

Commission de gestion: MM. Daniel CALABRESE, Nuot DORTA, Jean GNAEGI et Jeanny PERRIN.

Commission d'urbanisme: MM. Grégory BETH, Jan DRAPER, Antoine DU PAQUIER et Monica McDONNELL.

Déléguée suppléante à l'ASSAGIE (Association scolaire Aubonne, Gimel-Etoy):
Mme Claire BORY.

Prochaine séance du Conseil Communal :

Mardi 18 octobre 2024 à 20h Salle communale (*les séances sont publiques*)

Nouvelles villageoises

Chères dames de Buchillon,

Je m'appelle Gifti, et je suis ravie de m'installer dans notre charmant village en tant que prothésiste onguulaire spécialisée en manucure russe au sein du salon Quoif'Hair. Je vous invite personnellement à découvrir mon travail et à vous offrir un moment de soin rien que pour vous. Mon objectif est de vous offrir des poses d'ongles magnifiques et un travail de qualité, tout en vous prodiguant des soins attentifs et personnalisés.

Venez me rencontrer et profitez d'un instant de détente et de bien-être dans un cadre accueillant. Je serais honorée de pouvoir prendre soin de vos mains avec passion et expertise. N'hésitez pas à passer, je suis impatiente de faire votre connaissance et de vous offrir ce moment unique de beauté.

Pour prendre rendez-vous contactez-moi au 077/484.05.87.

Horaires d'ouverture : Lundi, jeudi et vendredi de 08h30-17h00.

Instagram : NailsbyGifti

Avec soin et dévouement, Gifti



M. Martin, un alerte nonagénaire

Une délégation municipale a été reçue le 7 mai au domicile de Monsieur Martin et de son épouse. Elle a pu à cette occasion lui témoigner sa reconnaissance de compter parmi ses administrés une personnalité intéressante, souriante et bienveillante.

Les Buchillonnais ont peut-être aperçu Monsieur Martin parcourir le village avec une grande élégance toute britannique, vêtu d'un long manteau loden à col rouge.

De nationalité britannique et française, Monsieur Martin a exercé pendant une cinquantaine d'années le métier d'avocat à Londres, spécialisé en droit aérien et expert en aviation civile, ce qui implique qu'il était chargé de négocier les dédommagements lors d'accidents aériens. Il a donc été amené à voyager dans le monde entier, ce qui l'a éloigné de sa famille environ 50 jours par an.

Monsieur Martin a évoqué une anecdote qui peut prêter à sourire, même si le contexte de ses expériences professionnelles était toujours dramatique. Dans les années 70, parmi les victimes d'un accident aérien sur sol britannique figuraient plusieurs femmes afghanes. *Note de la rédactrice : ce qui suit est à mettre entre de nombreux guillemets !* La valeur de chaque victime afghane a été calculée en fonction du nombre de noeuds qu'elle avait été capable de nouer par mois pour la confection de tapis. Selon la performance, un certain nombre de chameaux avait été attribué à la famille de la malheureuse.

Monsieur Martin a épousé sa chère Elisabeth en 1971 et c'est pour se rapprocher de leurs trois filles et de leurs petits-enfants que le couple a décidé d'élire domicile à Buchillon en 2015, village qu'ils apprécient tous deux et auquel ils se sont donné la peine de s'intégrer avec succès.



Photo: C. Gerardi

Cher Peter, joyeux anniversaire !

OUVERTURE DU GUICHET COMMUNAL COMMUNAL

Lundi de 7h30 à 10h30

Mardi de 11h00 à 12h30

Mercredi de 15h30 à 19h00

Vendredi de 11h00 à 12h30



COMMUNE DE BUCHILLON

Rue Roger de Lessert 10

1164 Buchillon

Tél. 021 807 34 50

greffe@buchillon.ch

site Web: <http://www.buchillon.ch>